

Université de Batna2

Institut d'hygiène et sécurité

Département de sécurité industrielle

Master professionnel en SIE

Matière : aspects normatifs

## Chapitre II : l'audit de sûreté interne

### **1) Définition :**

L'audit sûreté est un examen des éventuelles vulnérabilités et des failles de n'importe quel établissement ou d'une entité quelconque (siège social, bâtiment public, locaux d'entreprise etc.) en matière de sûreté physique (hors champ informatique). En réalité, cet audit vise à déterminer les risques inhérents à champ d'activité de l'établissement et de trouver les modes et les moyens pour les éviter ou pour diminuer leurs effets, grâce à des mesures de prévention, tant techniques que structurelles.

### **2) Les objectifs d'un audit de sûreté**

Un audit de sûreté vise à :

- Etablir un état des lieux en ce qui concerne les menaces d'un point de vue général (par rapport au milieu dans lequel est implanté l'établissement) ;
  - Analyse de la situation et de la menace d'un site particulier (au niveau du la wilaya/de la commune/du quartier, etc.)
  - Examen des risques liés à l'environnement urbain/routier/ /aérien, etc....
  - estimation du temps de réaction et d'intervention des forces de sécurité et de secours à proximité.
- Déterminer les faiblesses et les carences architecturales-mécaniques (bâtiments,), technologiques, organisationnelles.
  - Analyser l'efficacité des clôtures/portails, à l'organisation du service de sûreté en passant par les moyens de vidéosurveillance, de détection, d'alarmes.
- Arrêter des mesures de sûreté afin de pallier les failles et les vulnérabilités constatées avec un ordre de priorité de réalisation.

### **3) L'utilité d'un audit de sûreté**

L'audit sûreté est un moyen susceptible d'identifier des points de vulnérabilité et de faiblesse et de prévenir tout acte de malveillance ou de sabotage.

En effet, l'audit est nécessaire pour connaître l'ampleur d'atteintes aux biens matériels et immatériels (cambriolage, dégradation, destruction), de vol de secrets économiques/scientifiques, de risques d'intrusion de personnes malveillantes, ainsi que de risques terroristes.

L'audit donne lieu à l'adoption des démarches permettant de mettre en place des mesures immédiates (lorsque le niveau de vulnérabilité est élevé) ou à planifier à moyen et long termes. Cela peut porter notamment sur l'installation des systèmes de télésurveillance, de systèmes anti-intrusion à des endroits stratégiques, par exemple.

L'établissement peut ainsi mettre en place des mesures de prévention et d'anticipation, pour se prémunir de tous risques pouvant nuire à la sécurité des salariés (intrusions) et à sa pérennité économique (vol de secrets économiques, cambriolages etc.).

Ces mesures peuvent être complétées et renforcées par un plan de sûreté interne, tel que défini par les lois et les règlements en vigueur.

Pour rappel, ce document recense les actions à appliquer en interne, en fonction de différents événements portant atteinte à la sécurité des personnes présentes dans l'établissement.

#### **4) Les phases d'un audit de sûreté**

L'audit sûreté est constitué de 3 phases :

- 1<sup>ère</sup> Phase préliminaire, dans lequel on évalue les besoins exprimés par les responsables de l'établissement en matière de sûreté ;
- 2<sup>ème</sup> phase, dans laquelle l'auditeur analyse aussi bien l'environnement global du lieu audité.
- 3<sup>ème</sup> Phase de restitution. L'auditeur établit un rapport d'audit faisant état des failles et des risques relevés lors de la 2<sup>ème</sup> phase
  - La restitution peut être réalisée, devant les instances de direction.

L'audit donne lieu à des mesures hiérarchisées selon l'importance et l'urgence des situations constatées.

#### **5) La durée d'un audit sûreté**

La durée de l'audit sûreté dépend de la taille de l'établissement audité. Sa durée est minimum d'un jour.

L'auditeur examine la totalité d'un site, ainsi que ses lieux d'accès :

- Accès routiers
- Accès pédestres
- Entrées
- Postes de sécurité
- Locaux des salariés
- Zones et locaux sensibles
- Etc.

#### **6) Comment se réalise un audit de sûreté ?**

## **Audit global des risques**

L'audit sûreté est constitué d'une analyse des risques dans leur globalité. Cela signifie que l'auditeur analyse l'intégralité des locaux, des points d'entrées, des documents relatifs à la sûreté et des équipements.

La sûreté se traduit également par l'analyse des procédures mises en place, ainsi que des prestataires ou personnes non employées pouvant accéder aux locaux, en se posant les questions suivantes :

- Respectent-ils les procédures de sûreté ?
- Quel est le cheminement d'arrivée d'un colis ?
- Comment est pris en compte un visiteur ?
- Quel est le système d'alerte interne mis en place ?
- ...

## **Audit des procédures, des équipements vidéo et de l'éclairage**

L'analyse des équipements de sécurité, des moyens de diffusion d'alerte, de l'éclairage est également cruciale, notamment sur la question de la surveillance vidéo, pour lequel l'auditeur réalise un audit portant sur :

- La qualité de la surveillance vidéo
- La localisation des caméras de sécurité
- Les secteurs de surveillance
- L'enregistrement (dont le respect des contraintes légales)

Les procédures (heures de patrouille) et l'équipement des agents de sécurité et de patrouille sont également évalués.

A ce titre, l'audit sûreté est réalisé de jour et en période nocturne, pendant et hors des heures de service.

## **Audit des moyens humains et de l'esprit de sûreté**

L'audit sûreté questionne également la formation des agents de sécurité :

- Leur formation est-elle adaptée ? Une formation supplémentaire est-elle nécessaire ?

La part d'observation de l'auditeur est prépondérante, notamment pour évaluer l'esprit de sûreté de chacun des collaborateurs. L'analyse de la culture sûreté porte sur la conscience qu'ont les salariés des notions relatives à la sûreté et sur leur implication.

Une part d'observation porte également sur le comportement des flux entrants/sortants :

- Allées et venues et des agents de sécurité et des usagers, afin d'identifier de potentielles failles.

Des entretiens ont également lieu avec le personnel concerné par la sûreté.

### **7) Adaptation de l'audit avec la vocation de l'établissement**

Les audits sûreté sont valables pour tous types d'établissements publics et privés

- Entreprises avec un grand nombre de personnes au sein de leur siège : identifier les failles autour de leurs secrets économiques : accès aux bureaux et lieux sensibles, précautions élémentaires (poubelles papier, photocopieuses, ...)

Notez bien : La dimension « intelligence économique » pure fait l'objet d'audits différenciés.

- Sièges sociaux d'entreprises
- Etablissements recevant du public (musées, cinémas, etc.)
- Bâtiments scolaires (école, lycée, université etc.)
- Collectivités locales.

Dans tous les cas, les risques liés aux intrusions de nature violentes ou de nature terroristes sont très importants et nécessitent d'être étudiés avec minutie.

### **8) Différences entre audit sûreté et audit sécurité**

La sécurité relève des menaces et des dangers d'ordre technologique. Lors d'un audit sécurité, les professionnels s'assurent que les conditions de sécurité soient respectées et que les équipements de sécurité (ex : extincteurs, porte coupe-feu etc.) soient aux normes.

La sûreté relève des menaces liées à la malveillance de l'homme. On parle ainsi d'actes de malveillance tels que :

- Des cambriolages/ dégradations/ destructions des biens ou des locaux
- Des intrusions
- Des actes relatifs au terrorisme

.